

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 84 Education plastique 3			
Code	PEPS3B84PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Elenie DEWANDEL (elenie.dewandel@helha.be) Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEPS3B84PSA Éducation plastique

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS3B84PSA Éducation plastique

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	22_PEPS3B84PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Tout comme les modules en arts plastiques précédents, cette unité d'enseignement ambitionne de coller au plus près des besoins des enseignants dans la construction des apprentissages en éducation des arts plastiques au cycle 1.

L'accent est particulièrement mis sur la pratique du dessin et la création d'objets en 3D. Démarches et outils didactiques y sont vécus et analysés. L'étudiant est amené à consolider sa maîtrise des arts plastiques en général et à développer son potentiel de raisonnement. De plus, il y développe sa capacité à explorer des nouvelles sources de manière autonome et son esprit critique. Il y est accompagné dans la conception d'analyse matière et didactique qui soutiennent la création d'activités pertinentes.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de mobiliser un langage rigoureux, précis et propre aux arts plastiques.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'utiliser des concepts abordés pour décrire une situation, justifier une affirmation.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de décrire une séquence en arts plastiques de manière à donner du sens aux notions spécifiques et justifier ses choix.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'analyser la pertinence d'une séquence au niveau de l'enfant, de sa verbalisation et de sa conceptualisation.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'établir des liens entre les différents documents et ressources (programme, références théoriques, cours, formation, ...) pour construire une action réfléchie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Découverte de la notion plastique volume
- Le dessin, un langage plastique (Pratique du dessin, techniques artistiques, carnet de dessin, SMOG ...)

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances, nous alternons mises en situation et utilisation de matériels artistiques, structurations théoriques, discussions méthodologiques, consultations commentées de livres et partages d'expériences.

L'étudiant y est acteur en ayant à présenter l'une ou l'autre création, activité vécue en stage. Un travail régulier est attendu de l'étudiant en plus des heures en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou en prolongement d'autres.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Présence au cours est essentielle.
- Accompagnement individuel lors de la préparation des activités des stages (et donc du portfolio qui sera présenté à l'examen).

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués au cours. Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours: une bonne prise de note en classe est indispensable !

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

Des compléments d'information, lectures ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole.

Des références bibliographiques sont données en contexte à titre d'information.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1, travail comprenant des activités menées en stage + analyse réflexive

Au Q2, examen oral s'appuyant sur un portfolio individuel remis le jour de l'examen et reprenant principalement des activités menées en stage et analysées.

La non remise du portfolio lors de l'examen entraîne l'échec à l'examen.

Un niveau insuffisant de maîtrise d'un acquis d'apprentissage peut justifier l'échec à l'examen.

Pour le Q1 et Q2, les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur connectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	30	Exo	70	Exo	100

Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).